



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2019

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil dix neuf, le dix huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUCHER Alain, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHER, Mmes DUBUISSON, GHOZET, JEANNIN, M. ALIAS, Mme DAUZET, MM ALIA, BOURGUIGNON, SCHMITT, DUBOIS, Mme CHAMBEURLANT, M. LAGACHE.

Etaient absents : M. LLERES (pouvoir à M. LAGACHE), Mme BRASSEUR (pouvoir à Mme GHOZET), M. GIROT, MMES BIONNE (pouvoir à Mme DUBUISSON), POTIER, OUSSALEM.

Madame Sylvie JEANNIN est élue secrétaire de séance

50) Demande d'ajout de trois points à l'ordre du jour

Après délibération, les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'ajout de trois points.

- Rapport annuel 2018 sur les déchets ménagers
- Adjonction à la délibération du 05 novembre 2019, sollicitant l'intégration de parcelles nouvellement acquises dans le régime forestier
- Achat de parcelles dans le milieu naturel et demande de subvention

51) Adoption du compte rendu de séance du 05 novembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 05 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

52) Motion pour une politique de santé de proximité et de qualité

Par la présente motion, le conseil municipal de Monchy Saint-Eloi soutient la mobilisation des personnels hospitaliers et demande une politique de santé qui réponde réellement aux enjeux de proximité et de qualité.

53) Modification statutaire du SE60

Monsieur le Maire précise que par délibération du comité syndical du 23 octobre 2019, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a délibéré sur une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité règlementaire de la compétence mise en souterrain

- une mise en conformité règlementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.
- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons
- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

54) Autorisation pour le personnel d'effectuer des heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie de Liancourt, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise l'ensemble des agents de la collectivité à effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du maire ou du responsable de service.

Sont concernés, les agents de catégorie B et C. Les cadres d'emploi sont précisés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent à l'unanimité l'accomplissement des heures complémentaires et supplémentaires dans les conditions indiquées dans la présente délibération.

55) Ouverture de postes d'agents recenseurs et rémunération

Compte tenu du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, Monsieur le Maire informe que quatre agents recenseurs devront être recrutés pour mener à bien cette tâche. Tâche qui donnera lieu à indemnisation.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- La création des 4 postes de contractuels à temps non complet pour assurer la mission du recensement de la population
- De fixer le montant de l'indemnité allouée à chaque agent recenseur à :
 - 3,02 €brut par feuille de logement
 - 32,00 €brut par formation suivie
- De verser une indemnisation de 140,50 €brut au coordonnateur d'enquête pris parmi le personnel administratif communal pour l'ensemble de sa mission par une augmentation du régime indemnitaire.

Les crédits devront être prévus au budget 2020.

56) Annulation titre 2018

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide l'annulation du titre de recettes 212/2018 d'un montant de 481,97 € en raison de l'irrecevabilité de ce dernier compte tenu de la date de la délibération et décide de prévoir les crédits nécessaires à cette écriture par une décision modificative.

57) Décision modificative au budget 2019

Compte tenu de cette fin d'année budgétaire et des engagements pris et non prévus au budget, Monsieur le Maire sollicite le vote d'une décision modificative afin d'ajuster les crédits 2019.

Il informe les membres de l'assemblée des engagements nécessitant une décision modificative.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'inscription de la décision modificative telle que présentée au budget 2019 :

58) Aménagement d'un parcours de santé - zone de la Croix Blanche

- Convention de réalisation avec le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche
- Demande de subvention départementale

En partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la Vallée de la Brèche, Monsieur le Maire propose la réalisation en 2020 d'un parcours de santé au sein de la zone d'activités de la Croix Blanche pour un montant de 39 607 € H.T., correspondant au prix d'acquisition des agrès à la charge de la commune. Cet aménagement serait par ailleurs ouvert au public et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Pour parvenir à cette réalisation, il est nécessaire que soit conclue une convention réglant les modalités de réalisation et d'entretien de cette opération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- accepte le principe de réalisation desdits travaux et la répartition financière envisagée,
- autorise le Maire ou une personne dûment mandatée à signer la convention à venir,
- sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition des agrès et demande une dérogation pour commencement anticipé.

59) Rapport annuel 2018 du SE60

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 relatif à l'activité du SE60, les membres de l'assemblée adoptent sans réserve ledit document.

60) Rapport annuel 2018 sur la piscine de la Vallée Dorée

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 relatif à l'activité de la piscine – la Vallée Dorée, les membres de l'assemblée adoptent sans réserve ledit document.

61) Rapport annuel 2018 au prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 relatif au prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi par les services de la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée, les membres de l'assemblée adoptent sans réserve ledit document.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

62) Rapport annuel 2018 sur les déchets ménagers

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport annuel 2018 sur les déchets ménagers, est adopté à l'unanimité.

63) Adjonction à la délibération du 05 novembre 2019 sollicitant l'intégration de parcelles nouvellement acquises dans le régime forestier.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 novembre, le conseil municipal sollicitait l'intégration dans le régime forestier des parcelles nouvellement acquises, notamment la parcelle cadastrées section A n°489.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité complète la délibération du 5 novembre 2019 en ce sens « la parcelle soumise au régime forestier est donc cadastrée section A 534 d'une surface de 3 770 m² en lieu et place de la parcelle cadastrée A 489 ».

64) Achat de parcelles dans le milieu naturel – demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conjoints DUBUS, par l'intermédiaire de leur notaire, sont favorables à la vente au profit de la commune de parcelles situées dans le milieu naturel et dont ils sont propriétaires.

Le prix d'achat ayant été accepté pour 0,53 € le m² soit 1 788 m² pour un prix de 947.64 € auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié.

Il s'agit des parcelles cadastrées section :

B 30 pour 408 m² lieudit « au dessus de la maison DUBREUIL »

B 118 pour 296 m² lieudit « au dessus de la cavée St Paul »

B 211 pour 1084 m² lieudi « Pierre Rémoulette »

Dans le cadre de son programme pluriannuel de préservation des espaces naturels, le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte de se porter acquéreur aux conditions énoncées,
- décide de confier l'affaire à Maître ANTY, Notaire à Liancourt
- Autorise le Maire ou une personne dûment mandatée à signer l'ensemble des pièces du dossier y compris l'acte d'achat,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental et demande une dérogation pour permettre l'acquisition avant l'octroi éventuel de l'aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25